



Les règles de bonne conduite des parents de joueurs du Brive Hockey Club

Votre enfant est inscrit au Brive Hockey Club (BHC) et donc joueur au sein d'une des équipes. A ce titre, vous êtes **un partenaire important** de la vie du Club et nous souhaitons que cela se concrétise par votre adhésion.

En tant que parent, je m'engage à :

- Participer à la vie du club (répondre systématiquement aux convocations et aux mails).
- Permettre à mon enfant de participer aux entraînements glace et hors glace et aux matchs de sa catégorie dans les meilleures conditions : en respectant les horaires, en possédant un matériel complet et en bon état, en informant les entraîneurs ou les responsables d'équipe en cas d'absence.
- L'accès aux vestiaires est seulement autorisé aux parents des catégories Ecole de hockey avant et après les entraînements et les matchs.
- L'accès aux vestiaires et au couloir est interdit aux parents pour les catégories supérieures à l'école de Hockey.
- L'accès au bord de glace est interdit à toute personne non licenciée et non autorisé par les entraîneurs.
- Toujours privilégier l'esprit sportif : respect de l'adversaire et des coéquipiers, des décisions d'arbitrage et de la personne en charge de l'équipe surtout lors des matchs.
- Respecter tous les membres du club qui pour la plupart donnent de leur temps et de leur énergie afin de permettre à mon enfant la meilleure pratique possible.
- Lors des déplacements à l'extérieur de Brive :
 - soit à accompagner mon enfant pour l'Ecole de Hockey et les U9 selon l'organisation et le planning défini en début de saison ;
 - soit de respecter les horaires de rendez-vous de départ et de retour communiqués par le responsable d'équipe pour les autres catégories.
- Ne jamais mettre en doute l'honnêteté des officiels, entraîneurs et dirigeants en public et surtout devant mon enfant ou le groupe.
- Faire comprendre et respecter à mon enfant la « charte joueurs » et la « politique du club ».
- Bannir toute violence verbale ou physique avant, pendant et après les matchs et entraînements.
- Ne prendre aucune initiative pouvant engager la responsabilité du club sans autorisation préalable.
- Si j'ai une remarque à effectuer, je dois m'adresser à l'entraîneur en priorité et/ou aux responsables d'équipe.